

que de Calvi eut-il porté cette dernière accusation, que plusieurs évêques, parents de ceux qui avaient été tués ou faits prisonniers, se levèrent tumultueusement, et demandèrent justice au pape contre celui qu'ils accusaient d'avoir fait couler le sang de leurs frères.

L'ambassadeur impérial ne se laissa intimider ni par le nombre des accusateurs de Frédéric, ni par l'énergie de leurs clameurs; il attendit qu'ils se fussent calmés; puis, s'adressant au dernier prélat qui avait accusé l'empereur: « Evêque de Calvi, lui dit-il, vos paroles ne méritent aucune créance, mais elles ne resteront pas sans réplique, car vous êtes le fils d'un traître que mon maître a fait pendre pour ses crimes, et vous marchez sur les traces de votre père (1). Lorsque le pape Grégoire, après avoir excommunié l'empereur, convoqua le concile dont vous parlez, c'était pour le déposer juridiquement; mon maître devait-il le souffrir? n'a-t-il pas fait avertir les prélats de ne point s'embarquer, ou qu'il les traiterait en ennemis. Si quelques-uns ont péri dans le combat qui fut livré entre la flotte de l'empereur et celle des Génois, il en a été affligé, et ce malheureux événement a eu lieu contre ses intentions; mais dans une bataille aussi sanglante, pouvait-on frapper les Génois, ennemis de l'empire, et sauver en même temps les prélats? — Et pourquoi, répliqua le souverain pontife, n'a-t-il donc pas fait remettre en liberté ceux qui étaient retenus captifs après le combat? — C'était l'intention de l'empereur, répondit Thadée de Sesse; il voulait user de clémence à leur égard; mais ces prélats, oubliant cette maxime, qu'il faut s'humilier sous une main puissante, osèrent le menacer; l'évêque de Palestrine fut assez audacieux pour l'excommunier en face (2); la clémence eût

(1) Non tibi fides adhibenda est, sed nec verbis tuis silentium accommodandum; filius enim es proditoris, judicialiter in curia domini mei, convicti et suspensi, cujus tu sequens vestigia, niteris patrisare.

MATHIEU PARIS, *Hist. Angl.*

(2) Cum ecce prænestinus, et quidam alii procaces, minas minis accu-